

CR PUUSP du Conseil Scientifique du 19 janvier 2021

Le conseil a débuté par les informations générales. La situation sanitaire reste complexe en particulier pour les étudiants. Les étudiants de première année sont de retour. Concernant les personnels, le travail à distance doit être utilisé au maximum. Toute la communauté est dans un grand désarroi.

Le plan de relance concernera le MESRI avec des mesures de préservation de l'emploi R&D (30% du salaire pris en charge par l'état). Cela pourrait passer par l'ANR. Le dispositif devrait concerner plutôt les petites structures du type startup.

La LPR a malheureusement été promulguée et nous restons en attente des décrets d'application. Les sanctions pénales initialement envisagées dans la loi ont été retirées. La qualification des MCF HDR a été supprimée (avec interruption du processus en cours, ce qui a été considéré comme brutal par les candidats). Les mesures concernant le repyramidage des salaires sont prévues pour le premier semestre. Les revalorisations devraient passer par la part indemnitaire. Des discussions sur la place du CNU devraient être ouvertes par le ministère.

Nous avons proposé la motion suivante (adoptée avec 1 vote Contre 0 abstention)

Depuis plusieurs mois, l'enseignement supérieur et la recherche sont entrés dans une zone de grandes turbulences au travers de la LPR.

Le ministère accélère en prenant par décret des décisions qui transforment le fonctionnement de la communauté sans aucune concertation.

Le Conseil Scientifique de l'université de Lorraine est attaché à une recherche libre, diverse et dynamique.

La brutale réforme en cours est loin de relancer la recherche. Si le rôle des CNU peut évoluer, le CS de l'UL souhaite affirmer l'importance de l'instance nationale dans l'animation des communautés scientifiques. Il désapprouve les attaques qui sont portées à son encontre et le manque de considération pour le travail effectué par ses membres et les candidats à la qualification.

Dans l'état actuel des choses, le CS de l'UL appelle à refuser les recrutements expérimentaux de maîtres de conférences sans qualification par l'instance nationale.

Concernant l'HCERES, les vagues précédentes connaissent un décalage des calendriers qui devrait aussi concerner la vague C (la nôtre). Par ailleurs, l'installation de son président rencontre toujours des difficultés. Les nouveaux contrats débiteront au 1er janvier 2024 et la nouvelle offre de formation au 1er septembre 2024. Aucune modification n'est à prévoir sur les élections et le président de l'UL.

Les grandes orientations du Programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR) du PIA4 ont mis en avant plusieurs thématiques

- alimentation favorable à la santé

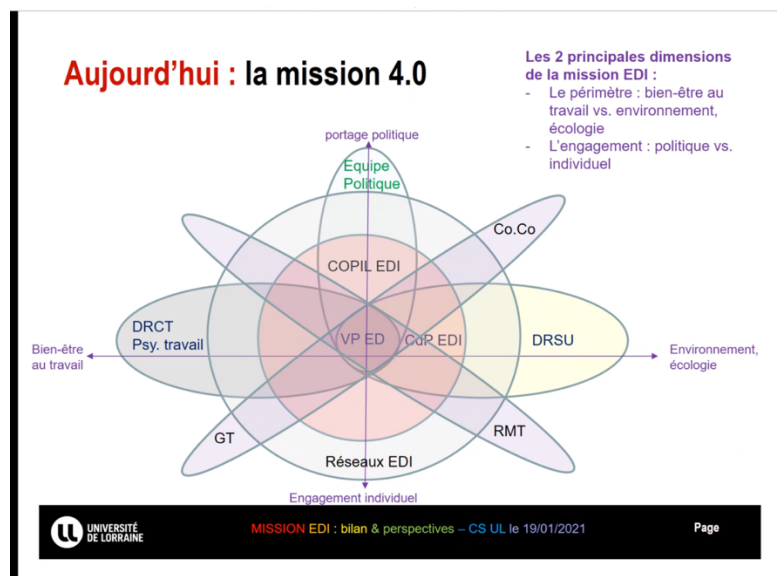
- systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique
- recyclage et réincorporation de matériaux recyclés
- solutions pour les villes durables et résilientes
- décarbonation de l'industrie
- industries culturelles et créatives françaises
- digitalisation et décarbonation des mobilités
- santé digitale
- produits biosourcés et biotechnologie industrielle - carburants durables

Le CPER est repoussé à après les élections régionales. L'appel à projet interdisciplinarité du CS est lancé.

L'établissement va être doté d'un centre de coordination pour l'édition - Editions de l'Université de Lorraine (EDUL). Cela recouvre différentes problématiques de la gestion des ouvrages à leur stockage. Les objectifs sont de proposer un accès ouvert dès la publication avec impression à la demande, construction d'un réseau d'édition au sein de l'établissement avec promotion des ouvrages, et augmentation du nombre de disciplines concernées, valorisation du double aveugle. La structure aura un conseil de gestion de 10 personnes (avec représentants des pôles, de la MSH-L et des EC) et un comité éditorial. L'équilibre entre les territoires devra faire l'objet d'une attention particulière.

Un avis négatif du conseil a été sollicité sur la création du Diplôme d'Université « Executive Doctorate in Business Administration ». Une discussion longue s'est ouverte sur l'utilisation du terme Doctorate qui apparaît légitime dans le champ disciplinaire mais qui s'appuie sur celui de doctorat universitaire. La démarche semble relever de l'appropriation du terme dans un contexte différent alors qu'il y a encore beaucoup à faire pour faire reconnaître et valoriser le doctorat lui-même.

La mission égalité-diversité a présenté son bilan et a dressé ses perspectives. Un schéma assez complexe nous a été présenté, que nous reprenons ci-dessous :



L'objectif est de multiplier les cellules et référents sur les campus, en outillant les réseaux et mobilisant plus de personnels. La mission prévoit d'intervenir pendant l'année sur : handicap, LGBT+, diversité, racisme et antisémitisme, et de signer la charte LGBT+ cette année. Concernant la lutte contre le harcèlement, la mission est à la recherche d'experts académiques ainsi que de volontaires. , notamment pour développer des formations (destinées aux étudiant.e.s et aux personnels). Nous avons souligné l'importance de rechercher des expertises dans tous les domaines scientifiques et, de même, de destiner ces formations aux cursus de sciences sociales, de sciences expérimentales, y compris la médecine. Nous avons rappelé la demande du Pôle AM2I de féminiser les documents concernant le doctorat et les soutenances.

Nicolas Fressengeas pour la mission Science Ouverte a présenté son travail. Il a été particulièrement concerné par le Covid qui a bousculé les pratiques de recherche. L'établissement a un plan de gestion des données et favorise la publication ouverte. L'Europe a signé un document intitulé plan S pour l'accès immédiat au contenu des publications. Des actions de valorisation des données et des publications sont prévues, notamment autour des entrepôts de données de la recherche.

Les pôles AM2I, CPM et OTELo ont présenté le bilan de l'utilisation des différents fonds transmis par le CS. Le compte rendu du précédent CS a été approuvé. La réflexion sur les CRCT (possibilité d'augmentation du nombre dans le cadre de la LPR) a été repoussée.

Maxime Amblard
Gaelle Crenn
Elu-es PUUSP